

DEMANDES ACCORD DEFINITIF DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Demande Accord définitif des 2 subventions du Département



- **Subvention de 5.000 € dispositif solidarité Rurale pour l'acquisition du tracteur tondeuse.**

- **Demande accord définitif de la subvention pour les travaux de construction de la salle des Associations :**
 - **Montant total des travaux**, compris honoraires architectes, études de sol, contrôles techniques mission SPS et divers et imprévus, diminué du lot 12 « Equipement de cuisine » qui n'est pas subventionné : **445.632 € X 30 % = 133 689 €**

Conseil Municipal 22 juillet 2024

5

PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ECOLE – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le taux d'inflation annuel glissant sur l'année, en juin 2024 s'affiche à 2,2 %.

La participation par enfant accueilli de la commune de Charmes est fixée à **560 €**.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2024-25

Le même raisonnement est adopté. Les tarifs fixés sont les suivants :

- **CANTINE : 3,25 € pour les enfants** et 7,45 € pour les adultes
- **GARDERIE : 1,75 € / présence**, matin ou soir

FRANCE RURALITE REVITALISATION – EXONERATION COTISATIONS ENTREPRISES

Le nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation » dont Biozat fait partie, est entré en vigueur le 1^{er} juillet. Plusieurs avantages sont annoncés, dont bonification DGF 2025, majoration de la dotation perçue au titre des relais de la Poste chez commerçants, des avantages pour les entreprises...

Possibilité pour la commune d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les immeubles rattachés à une entreprise, remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Le Conseil Municipal a statué dans ce sens.

QUESTIONS DIVERSES : Echanges sur organisation prochaine fête patronale.